



2 Le bourg
33490 Saint GERMAIN-DE-GRAVES
Téléphone : 05.56.76.41.07
e-mail : mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr
site : www.stgermaindegraves.fr

LETTRE D'INFORMATIONS OCTOBRE 2021

Bonjour !



I / **ATTENTION !!!!!**

Le changement **d'heure** aura lieu dans la nuit du samedi 30 au dimanche 31 octobre **2021**. C'est à 3h du matin qu'il faudra reculer nos montres : il sera alors, de nouveau, 2h. Nous gagnons donc une **heure** de sommeil... et nous perdons une **heure** de jour en soirée, jusqu'au mois de mars.

N'oubliez pas de changer vos réveils, montres, pendules, etc.....

II / CÉRÉMONIE DU XI NOVEMBRE

La population est invitée au dépôt de la gerbe pour la commémoration du XI novembre à 11 heures au monument aux morts. Un apéritif sera offert par la municipalité.

Un peu d'histoire !!!!!

Que s'est-il passé le 11 novembre 1918 ?

Début novembre 1918, le chancelier allemand, Max de Bade, demande la suspension des hostilités et annonce l'envoi de plénipotentiaires allemands pour négocier. La délégation allemande est reçue en forêt de Compiègne près de Rethondes, le 8 novembre. Dans le wagon-bureau du maréchal Foch, les conditions de l'armistice sont présentées.

Le lendemain, en Allemagne, l'empereur Guillaume II abdique et se réfugie au Pays-Bas. La République est proclamée et le nouveau gouvernement accepte les conditions d'armistice.

Le 11 novembre à 5h45 du matin, l'armistice est signé dans les conditions demandées. Les hostilités sont suspendues le même jour à 11 heures.

Un armistice est une suspension provisoire des combats dans le but de négocier une fin des hostilités. Celui signé le 11 novembre est d'une durée de 36 jours et il est reconduit à plusieurs reprises. Ce n'est qu'au moment de la signature des traités de paix à Versailles, le 28 juin 1919, que la sortie de guerre est actée.

Quand la journée du 11 novembre devient-elle une journée de commémoration ?

L'idée d'honorer un soldat inconnu est lancée le 20 novembre 1916, au moment de la bataille de Verdun. Le 8 novembre 1920, une loi est votée pour qu'un hommage soit rendu aux restes d'un soldat non identifié "mort au champ d'honneur".

Représentant anonyme de la foule des "Poilus", le Soldat inconnu est inhumé le 28 janvier 1921 sous la voûte de l'Arc de Triomphe à Paris.

Le 11 novembre 1923, le ministre de la guerre et des pensions, André Maginot, allume pour la première fois une flamme du souvenir. Depuis, elle est ravivée tous les soirs à 18h30.

En parallèle, de 1920 à 1925, 36 000 monuments aux morts sont édifiés. Les monuments aux morts deviennent les lieux de commémorations de la Grande Guerre au niveau local. Ils viennent donner une réponse à la forte demande mémorielle des familles.

Un premier défilé militaire commémoratif est organisé le 14 juillet 1919. Il célèbre la victoire des armées françaises sur l'ennemi.

L'hommage rendu le 11 novembre 1919 est discret. Une minute de silence est organisée en l'honneur des personnes tombées pendant la Grande Guerre. La cérémonie se déroule dans la chapelle des Invalides en présence du maréchal Foch.

L'année suivante, la cérémonie prend une dimension nationale avec la volonté d'honorer tous les soldats morts aux combats. Par la suite, les anciens combattants insistent pour que le Parlement déclare le 11 novembre comme fête nationale. C'est l'objet de la loi du 24 octobre 1922.

Ou'a changé la loi du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France ?

En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 et de "commémoration de la victoire et de la paix", la loi du 28 février 2012 étend l'hommage à tous les "morts pour la France" des conflits anciens ou actuels.

Tous les morts pour la France qu'ils soient civils ou militaires sont désormais honorés le 11 novembre. Ce texte permet de rendre hommage à tous ceux qui ont péri au cours d'opérations extérieures (OPEX).

Le 11 novembre est ainsi comparé au *Memorial Day* américain qui honore l'ensemble des militaires américains morts dans toutes les guerres.

III / TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie sur les voies communales n° 1 et n° 8 vont être exécutés dans les semaines à venir. Les « nids de poule » sur la commune ont été en totalité bouchés.



2 Le bourg
33490 Saint GERMAIN-DE-GRAVES
Téléphone : 05.56.76.41.07
e-mail : mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr
site : www.stgermaindegraves.fr

LETTRE D'INFORMATIONS OCTOBRE 2021

IV / ANNULATION - ATELIERS FORM BIEN ÊTRE

L'Association Santé Education et prévention sur les Territoires est dans le regret de vous informer que les ateliers Form Bien sont annulés par manque d'inscription.

V / MUTUELLE POUR TOUS - MA COMMUNE – MA SANTÉ



**Vous cherchez une mutuelle adaptée
à vos besoins au meilleur prix ?**



**Ma Commune Ma Santé vous accompagne au plus
près de chez vous dans vos démarches**

**Frank Jorigné
T. 05 64 10 00 48 www.cdcsudgironde.fr**

**Etes-vous bien couvert par votre mutuelle ?
Pensez-vous être bien remboursés pour vos soins ?
Votre mutuelle couvre-t-elle tous vos besoins ?
Avez-vous des couvertures non nécessaires ?
Pensez-vous payer trop cher votre Mutuelle ?**

Ma commune Ma Santé est une solution santé mutualisée, adaptée aux besoins et aux budgets de chacun, proposée par Actiom avec le soutien de la communauté de communes Sud Gironde et de ses communes. Actiom est une association d'assurés, totalement indépendante. Son rôle est de présenter et de défendre les intérêts de ses adhérents auprès des mutuelles afin de négocier et obtenir les meilleures conditions de garanties, de tarifs et de services. Ma Commune Ma Santé était déjà proposée sur plusieurs communes, la Cdc l'étend aujourd'hui à l'ensemble des territoires.

Déjà présente depuis plusieurs années sur 9 de nos communes à Villandraut, Noaillan, Préchac, Uzeste, Lucmau, Pompéjac, Toulenne et Saint-Pardon-de-Conques, l'association compte près de 400 bénéficiaires sur notre territoire.

Devant la qualité des appréciations portées sur son action, les élus ont décidé de l'étendre progressivement à l'ensemble de la Communauté de Communes.

Plusieurs permanences de proximité sont mises en place, afin d'accueillir et conseiller les habitants dans leurs démarches.

De nouveaux lieux de permanences :

Des permanences régulières sont proposées sur plusieurs de nos communes dans une logique de proximité et de facilité d'accès, pour un maillage cohérent de l'ensemble du territoire.

Les prochaines permanences se tiendront :

A Langon :

- Le 08/11/2021 : de 14 h à 17 h
- Le 16/11/2021 : de 09 h à 12 h

A Saint Maixant :

- Le 08/11/2021 : de 09 h à 12 h

Si vous souhaitez avoir un rendez-vous, merci de contacter un conseiller au 05.64.10.00.48. ou la mairie lors des heures d'ouverture.

Si plusieurs demandes sont effectuées, la mairie peut proposer une rencontre sur la commune.

Ces rencontres permettent de définir avec vous vos réels besoins avec une juste facturation. Aucun contrat ne vous sera proposé.

VI / MISE A JOUR CARTE GRISE - 2021

Veillez trouver ci-dessous les informations à jour concernant les démarches pour le certificat d'immatriculation, à insérer sur le site internet afin de procéder à une "piqûre de rappel" concernant ces démarches :

Depuis novembre 2017, les formalités de demande de certificat d'immatriculation, anciennement appelé « carte-grise », se font uniquement en ligne. Il est possible de les faire:

- via le site de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- auprès de garagistes agréés par la préfecture : Trouvez un [garage automobile dans la Gironde](#)

Attention aux arnaques, il existe des sites frauduleux qui font payer les demandes de certificat d'immatriculation à un coût plus onéreux. Pour plus d'informations et pour connaître le vrai coût d'une carte grise, vous pouvez vous référer à ce guide: [quel est le vrai prix d'une carte grise ?](#)

Bonne Lecture !!!!

Le Maire,
Denis CHAUSSIE

